À propos du centre logistique de CN à Milton

CN construit un nouveau centre intermodal à Milton, en Ontario – un investissement essentiel pour répondre à la demande croissante de marchandises dans la région élargie de Toronto et Hamilton (RÉTH).

La RÉTH est la région la plus vaste et à la croissance la plus rapide du Canada. À mesure que la population augmente, la demande des consommateurs suit la même tendance. Après un examen environnemental approfondi, le gouvernement fédéral a approuvé le centre logistique de Milton, sous réserve de 325 conditions visant à atténuer les impacts environnementaux et communautaires potentiels pendant la construction et l'exploitation. Le projet est en cours de réalisation dans une zone d'emploi désignée par la province, sur un terrain appartenant à CN, situé à l'est de la route Tremaine et au sud de la route Britannia, à Milton, en Ontario.

Le centre logistique de Milton permettra de :

- Répondre à la demande croissante de biens de consommation dans l'ensemble de la RÉTH.
- En évitant le recours aux camions longue distance, les émissions de polluants atmosphériques seront réduites, ce qui entraînera des bienfaits pour la santé humaine à l'échelle régionale.
- Réduire la congestion sur les autoroutes de la série 400 en retirant les camions longue distance.
- Renforcer les chaînes d'approvisionnement pour appuyer la livraison de marchandises aux détaillants et aux consommateurs, en offrant une plus grande flexibilité et fiabilité.
- Soutenir les chaînes d'approvisionnement internationales du Canada ainsi que les objectifs fédéraux en matière de commerce et de climat.
- Aider les entreprises locales de Milton et du sud de l'Ontario à acheminer leurs marchandises vers et depuis des marchés clés.

Calendrier de la Construction

CN a commencé les travaux de préparation du site, notamment la pose de clôtures, comme l'exige la Déclaration de décision fédérale. D'autres activités sur le site se poursuivront pendant les mois froids, notamment l'installation d'équipements de surveillance, relevés topographiques, la mise en place de piquets et de matériaux de démarcation pour la sécurité du site, ainsi que les premières étapes de la construction. Toutes les activités seront réalisées conformément aux conditions énoncées dans la Déclaration de décision fédérale.

Les activités sur le site se poursuivront pendant l'hiver, dans la mesure où les conditions météorologiques et du site le permettront. La construction devrait durer environ deux ans.

Les principales composantes du projet

La construction du centre logistique de Milton comprendra les éléments suivants :

- Un bâtiment administratif, un garage de maintenance pour l'équipement du terminal, et des zones de stockage temporaire des conteneurs ;
- Le réalignement et l'extension de la voie principale existante ;
- Une route d'accès privée de 1,7 kilomètre pour les camions et une zone d'attente sur la propriété de CN afin d'éviter la circulation des camions en attente sur les routes locales ;
- Une entrée pour les employés accessible depuis la route Tremaine ;
- Un dénivelé routier (pont) à Lower Base Line pour maintenir la circulation et faciliter le passage est-ouest de tous les véhicules ;
- Installation de talus et de barrières à des emplacements stratégiques, plantés de végétation indigène de l'Ontario afin de s'intégrer à l'environnement environnant et de réduire les nuisances sonores et visuelles hors site ;
- Un système de gestion des eaux pluviales conçu pour recueillir et traiter toutes les eaux de ruissellement naturelles.

Phases de Construction

En plus des travaux de préparation du site, comprenant la pose de clôtures et la démarcation à la fin de 2021, la construction du centre logistique de Milton est actuellement prévue en deux phases. Les dates de début prévues pour chaque phase sont les suivantes :

Phase 1
(automne 2021 au printemps 2022)

Les travaux comprennent la préparation du site, le nivellement, la construction de ponceaux et d'un bassin de rétention des eaux pluviales, les améliorations de l'habitat, la déviation de la voie principale et le déplacement de conduites.

→

Phase 2
(prévue pour l'été 2022 à 2024)

La construction du terminal comprend un bureau administratif et un garage de maintenance, une plateforme intermodale, l'entrée principale des camions, l'entrée des employés et les aires de stationnement, un dénivelé routier à Lower Base Line, ainsi que la voie ferrée nécessaire au fonctionnement de l'installation.

La phase 1 comprendra des activités telles que :

- Les travaux préliminaires, incluant la préparation et le nivellement du site
- Installation de dispositifs de protection de la faune et de l'habitat
- Début de la construction des bassins de gestion des eaux pluviales
- Améliorations de l'habitat
- Travaux de réalignement du ruisseau
- Réalignement des voies ferrées et aménagement de voies de déviation
- Déplacement des services publics et des conduites

Réduction des Impacts sur la Communauté

Nous reconnaissons et comprenons les préoccupations concernant les impacts environnementaux et communautaires potentiels liés à la construction du centre logistique de Milton. CN s'engage à mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les effets possibles de la construction du projet, y compris celles présentées dans notre Déclaration d'impact environnemental ainsi que les 325 conditions imposées par la Déclaration de décision du gouvernement fédéral.

IMPACTS POTENTIELS ET MESURES D'ATTÉNUATION

1. Trafic

Voici quelques-unes des mesures prises pour gérer les effets potentiels du projet sur le trafic :

- Informer le public, collaborer avec les municipalités et coordonner avec les autorités locales concernant l'emplacement et le calendrier des activités de construction, y compris les fermetures temporaires de voies ou les détours ;
- Collaborer avec la Ville de Milton et financer la construction d'un passage inférieur à Lower Base Line afin de maintenir la circulation et de faciliter le passage est-ouest pour tous les véhicules ;
- Collaborer avec la région de Halton et financer l'installation d'une intersection à feux de circulation sur la route Britannia, avec des voies distinctes pour les virages à droite en direction est et les virages à gauche en direction ouest ;
- La construction d'une voie privée à deux voies de 1,7 kilomètre au sud de l'entrée proposée pour les camions sur le chemin Britannia, avec une capacité d'attente suffisante sur la propriété du CN pour éviter que les camions en attente n'empruntent les routes locales ; et
- Ajustement de la synchronisation et du phasage des feux de circulation, mise en place d'une signalisation consultative/réglementaire, ajustement de la longueur des voies de tourne-à-gauche et ajout de voies de tourne-à-gauche et de voies de tourne-à-droite.

2. Sécurité des cyclistes et des piétons

Parmi les mesures mises en place pour assurer la sécurité des cyclistes et des piétons à proximité du projet, on trouve :

- Collaborer avec les municipalités locales pour que la conception et la fonction des entrées des installations sur les routes Britannia et Tremaine soient sûres pour tous les usagers, y compris les cyclistes et les piétons ; et
- Veiller à ce que la conception de l'entrée du terminal soit conforme aux plans de la région de Halton visant à assurer la sécurité des cyclistes et des piétons aux autres intersections clés de la route Britannia élargie.

3. Qualité de l'air

Parmi les mesures visant à contrôler et gérer la qualité de l'air, on trouve :

- Le contrôle de la poussière et la mise en œuvre de mesures de maîtrise de la poussière, notamment l'utilisation de suppressants de poussière (par exemple, de l'eau ou d'autres matériaux approuvés), la réduction des activités générant de grandes quantités de poussière lors de vents forts, la couverture des chargements de matériaux susceptibles de produire de la poussière (au besoin), ainsi que le revêtement des zones nécessaires pour maîtriser les émissions fugitives de poussière ;
- L'utilisation d'équipements mobiles et stationnaires non routiers équipés de moteurs à faibles émissions et à haute efficacité énergétique (normes minimales Tier 3 et Tier 4 lorsque techniquement et économiquement possible) ;

- Maintenir les équipements de construction et de terminal en bon état de fonctionnement et utiliser du carburant à très faible teneur en soufre lorsqu'il est disponible ; et
- Le balayage à aspiration et le lavage à l'eau des routes sur site lorsque nécessaire, afin d'éliminer les matériaux détachés présents à la surface des routes qui pourraient être remis en suspension par la circulation.

4. La lumière et le bruit

Parmi les mesures visant à réduire les effets du bruit et de la lumière sur l'environnement et les communautés environnantes, on trouve :

- Utilisation d'équipements de construction et de terminal équipés de systèmes de silencieux pour leurs gaz d'échappement à combustion interne ;
- Programmation des travaux de construction durant les heures de jour lorsque cela est possible ;
- Information des résidents à proximité concernant les activités importantes pendant la construction et avant tout travail de nuit ;
- Utilisation d'un éclairage dirigé vers le bas dans les zones de travail actives, avec des déflecteurs latéraux réglables sur les luminaires afin de minimiser la dispersion lumineuse hors de la zone du projet ; et
- Utilisation d'un éclairage périphérique orienté vers le terminal afin de réduire la pollution lumineuse hors site.

5. Eaux souterraines

Parmi les mesures visant à réduire les impacts sur les eaux souterraines, on trouve :

- Installation de colliers anti-infiltration dans les tranchées pour empêcher le déplacement préférentiel des eaux souterraines le long des réseaux de conduites et, ainsi, maintenir les flux d'eau souterraine antérieurs à la construction ;
- Réalisation d'une évaluation de la gestion des eaux souterraines après la conception préliminaire, afin d'estimer les besoins en drainage du projet ;
- Construction des bassins de gestion des eaux pluviales ainsi que d'autres mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments pour réduire l'érosion et maîtriser les sédiments dans les rejets.

6. Faune, poisson et habitat

Parmi les mesures visant à protéger et améliorer ces éléments, on trouve :

- L'amélioration de la végétation le long du ruisseau Indian Creek et le long des réalignements du tributaire A, afin d'accroître la diversité végétale, d'augmenter l'ombrage des cours d'eau, d'assurer la stabilité des berges et d'améliorer la qualité de l'eau ainsi que l'habitat des poissons ;
- L'apport d'un bénéfice net pour les poissons et leur habitat grâce à la création et à l'amélioration de chenaux naturels et au soutien des caractéristiques d'habitat aquatique et riverain, afin d'augmenter la superficie et d'améliorer la qualité de l'habitat piscicole ; et
- L'amélioration du contrôle des inondations en amont de la voie principale de CN et le long de la route Tremaine grâce à une meilleure évacuation des eaux et à une conception améliorée des zones inondables, afin de réduire le risque global d'inondation dans la zone.

Engagement Communautaire

CN croit qu'il est important d'être un bon voisin et de partager les retombées positives du projet de centre logistique de Milton.

Nous continuons d'être à l'écoute des groupes autochtones, des gouvernements locaux et de la communauté, et à prendre en considération leurs intérêts et préoccupations.

Nous sommes convaincus que nos efforts soutenus et notre volonté de collaborer de manière constructive avec les gouvernements locaux contribueront à faire en sorte que les retombées économiques, environnementales et sanitaires rendues possibles par le projet soient réalisées, et que CN puisse continuer à contribuer positivement à l'atteinte des objectifs des municipalités.

Pour en savoir plus sur le projet ou pour nous contacter, visitez le site **cnmilton.ca**. Nous encourageons tout le monde à consulter régulièrement le site pour les mises à jour du projet.